

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
ARRETE DE VOIRIE
N° T30/2024
Arrêté portant permis de stationnement (travaux)

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de Monsieur LAÏD Enzo en date du 08/03/2024, qui souhaite effectuer des travaux : pose d'un échafaudage en occupant temporairement le domaine public au niveau du 50, Avenue Pierre Jonquères d'Oriola ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Le 31 mars 2024, de 8h00 à 18h00, Monsieur LAÏD Enzo est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **stationnement d'un échafaudage** au niveau du 50, Avenue Pierre Jonquères d'Oriola.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement au droit de l'immeuble ;

Article 3

La signalisation sera mise en place par l'entreprise Monsieur LAÏD Enzo.

Article 4


Monsieur LAÏD Enzo est occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

M. le commandant de gendarmerie, M. le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 26 mars 2024


Le Maire,
Christophe MANAS